



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 novembre 2022

**Le Président du collège de déontologie
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Direction générale des ressources humaines

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Monsieur,

Par mail du 25 octobre 2022, vous avez saisi le collège de déontologie que je préside dans le cadre de la « mission sur les conflits d'intérêts dans les processus de promotion et d'attribution des primes à l'INRIA » mise en place par la direction de l'établissement afin d'obtenir selon les termes de votre message « la communication d'éléments d'analyse que le collège aurait transmis au PDG de l'INRIA ».

Je vous informe tout d'abord que le collège n'a aucunement fait part d'un avis avec éléments d'analyse sur ce sujet au président de l'INRIA.

Le collège a eu l'occasion d'auditionner le PDG de l'INRIA, à sa demande. Il est à noter que les échanges entretenus avec celui-ci dans le cadre de la mission citée supra ont seulement été d'ordre méthodologique et qu'aucun dossier individuel n'a été porté à la connaissance du collège. Le collège intervient ici dans un rôle d'accompagnement d'une démarche plus générale auprès de l'établissement.

Je vous informe également que le collège émettra un avis sur cette question qui sera formalisée lors de la séance du mois de décembre. Il sera rendu public et adressé à votre syndicat.

Il mentionnera le fait qu'il n'y a pas d'avis du collège rendu sur une saisine ayant trait à une situation individuelle mais seulement en rapport à une demande d'éclairage organisationnel et méthodologique de la direction de l'établissement.

L'objet de la saisine de M. SPORTISSE avait pour objectif d'obtenir un regard extérieur en matière de déontologie sur les transformations et pratiques proposées par la direction de l'établissement qui ont donné lieu à la mise en place de la mission sur les conflits d'intérêts afin de mieux encadrer les procédures.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du collège de déontologie

Bernard STIRN

M. Boris GRALAK, syndicat national des chercheurs scientifiques SNCS-FSU
boris.gralak@fresnel.fr
1 place Aristide Briand 92195 Meudon